

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757 Numéro SIREN : 524 192 507 Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 97172



20220971722021

DATE DEPOT : 03/08/2022

N° DE DEPOT : 97172

N° GESTION : 2010B16757

N° SIREN : 524192507

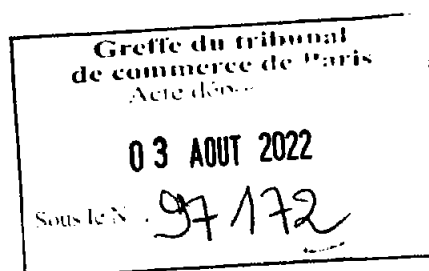
DENOMINATION : A.P.G. Inc.

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2021

Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris



SAS A.P.G. INC

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 888 080 €
RCS PARIS 524 192 507**

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC,

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

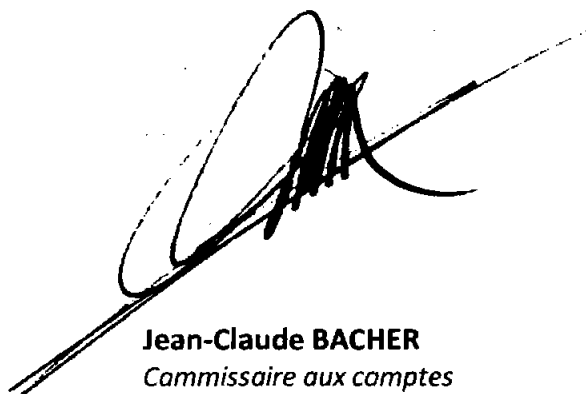
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 15 juin 2022

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12
Numéro SIRET *		Néant ☐		
		Exercice N, clos le, 31/12/2021		N-1 31/12/2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
				Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	451 379
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 955 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	76 005
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AO	45 203
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 025
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	445
Créances rattachées à des participations	BB	BC	200 000	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG	130 000	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	37 490	
TOTAL (II)	BJ	BK	528 607	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	6 201 140
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 789 166
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	3 629 278	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	36 778	
TOTAL (III)	CJ	CK	12 656 360	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif * (VI)	CN		2 087	
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	528 607	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	130 000
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 888 080)	DA	2 888 080	2 888 080	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	288 808	288 808	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	4 223 434	3 899 087	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	979 762	324 347	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	8 380 083	7 400 322	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 394 198	1 955 272	
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR	2 394 198	1 955 272	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 109 000	2 109 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 479	8 882	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 927 568	3 017 622	
	Dettes fiscales et sociales	DY	857 165	174 493	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 341 641	889 357	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	185 623	131 566	
TO TAL (IV)	EC	7 422 477	6 330 920		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED	1 662		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	18 198 420	15 686 514		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 575 203	4 221 920	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc						Néant ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	780 412	FH	5 575 647	FI	5 992 465	
		FJ	780 412	FK	5 575 647	FL	5 992 465	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN	226 014	571 694	
	Subventions d'exploitation				FO	64 464	221 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		121 271	
	Autres produits (1) (11)				FQ	74	7	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 646 612	6 906 437	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 495 677	5 843 460	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	39 484	21 909	
	Salaires et traitements *				FY	308 711	319 944	
	Charges sociales (10)				FZ	101 625	68 554	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	393 914	23 624	
					GB			
					GC			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GD				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	4	121 476		
	Autres charges (12)			GF	4 339 414	6 398 967		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	2 307 198	507 470	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 680	4 720
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	810	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 381	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	9 759	257 015
	Différences positives de change					GN	9 792	9 159
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	32 421	270 894
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	2 087	9 759
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 230	3 120
	Différences négatives de change					GS	17 311	10 474
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	32 628	23 353
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(207)	247 541	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1 - II + III - IV + V - VI)					GW	2 306 991	755 011	

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 212	148 745
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	588 608	1 407 870
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	592 820	1 556 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	522 720	1 510 214
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		255 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) ...	HG	1 043 482	181 486
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 566 202	1 946 699
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(973 382)	(390 084)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	353 847	40 580
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 271 853	8 733 946
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 292 091	8 409 600
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	979 762	324 347
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		945
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		4 720
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		33
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Régul. diverses	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	4 212
	Prov. pour Risq & Charges	1 566 202	588 608	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de **€ 18 200 707** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **€ 979 762**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2021, le 16 mai 2022.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de € 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a vu sa provision pour risque dotée de €. 100 500 supplémentaires. Pour mémoire le risque total était évalué à €. 541 000 ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdue ;
- La plateforme xml sous l'égide de IATA appelée NDC a été activé en Mars. Les investissements s'élèvent à K€. 3 327 ;
- A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

3 - 2 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 3 Le produit 'APG PlatForm'

A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

'APG PlateForm' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les agréments et accréditations d'A.P.G. Travel dans la gestion des accords 'PlatForm'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit APG PlatForm' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 4 Impacts de l'épidémie sur les activités de la Société A.P.G. Inc

Les conséquences de la pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé ont perduré sur l'année 2021.

Le secteur du transport aérien de personne reste très perturbé par la crise sanitaire et l'absence de cohésion au niveau mondial sur le transport aérien.

La Société A.P.G. Inc estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G. Inc s'est attachée, dans les annexes 1A et 1B, à donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Ecart de conversion | : Annexe III |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe V |

VI - CRISE SANITAIRE – APPROCHE D'ENSEMBLE

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Approche résultat (SIG) | : Annexe 1A |
| - Approche bilan | : Annexe 1B |

Désignation de l'entreprise sas u A.P.G. Inc

Néant ☐

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc													Néant ☐								
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations											
							1			Consécutions à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
										3					3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II	KD	5 048 414	KE		KF	3 853 477		
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9		KI		KK		KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1		KM		KN		KO									
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants		M2		KP	80 595	KQ		KR									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3		KS		KT		KU										
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX										
		Matériel de transport *					KY	48	KZ		LA										
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	45 574	LC		LD										
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG											
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN	126 217	LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T				
	Autres participations												8U	200 445	8V		8W				
	Autres titres immobilisés												IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières												IT	36 810	IU		IV	132 767			
	TOTAL IV												LQ	237 255	LR		LS	132 767			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)												ØG	5 411 886	ØH		ØJ	3 986 244				
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
							par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
							1			2			3			4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II	IO	3 327 463	LV		LW	5 574 428	IX	
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC								
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF								
		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG		MH	80 595	MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML									
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM		MN		MO								
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	48	MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	45 574	MU								
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III												IY		NG		NH	126 217	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations												IØ		ØX		ØY	200 445	ØZ		
	Autres titres immobilisés												II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E	2 087	2F	167 490	2G		
	TOTAL IV												I3		NJ	2 087	NK	367 935	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)												I4	3 327 463	ØK	2 087	ØL	6 068 580	ØM			

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sonis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	69 354	PF	382 025	PG		PH	451 379	
TOTAL I			RK	69 354	RM	382 025	RN		RO	451 379	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	37 143	PW	8 060	PX		PY	45 203	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	1	QI	2	QJ		QK	3	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 195	QM	3 827	QN		QO	32 023	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	65 339	QV	11 889	QW		QX	77 228	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	134 693	ØP	393 914	ØQ		ØR	528 607	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO		
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : sas u A.P.G. Inc								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	9 759	4U	2 087	4V	9 759	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 945 514	5W	1 043 482	5X	596 885	5Y	
	TOTAL II	5Z	1 955 272	TV	1 045 569	TW	606 644	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
- corporelles			6E		6F		6G		6H
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
- titres de participation			9U		9V		9W		9X
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 955 272	UB	1 045 569	UC	606 644	UD	2 394 198
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG	2 087	UH	9 759			
		- exceptionnelles	UJ	1 043 482	UK	588 608			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	200 000	UM		UN	200 000				
	Prêts (1) (2)	UP	130 000	UR	130 000	US					
	Autres immobilisations financières	UT	37 490	UV		UW	37 490				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	6 201 140		6 201 140						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 208		15 208						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	589 220		589 220					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	6 679		6 679					
	Groupe et associés (2)	VC	512 377		512 377						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 665 682		1 665 682						
	Charges constatées d'avance	VS	36 778		36 778						
	TOTAUX		VT	9 394 572	VU	9 157 083	VV	237 490			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	130 000							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 109 000		261 727		1 847 273				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 479		1 479						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 927 568		1 927 568						
Personnel et comptes rattachés		8C	58 627		58 627						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 625		49 625						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	315 442		315 442						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	406 562		406 562						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 909		26 909						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 341 641		2 341 641						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	185 623		185 623						
TOTAUX		VY	7 422 477	VZ	5 575 203		1 847 273				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	979 762	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 087	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	2 087
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	353 847	
	Quote-part - Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	11 421
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	1 347 117	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme {		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								
Produit net des actions et parts d'intérêts : (art. 223 B du CGI)								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotes (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TB (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)		YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	11 846	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	1 335 271	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 335 271	
						XO	0	

Exercice clos le : 31 décembre 2021

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	2 394 198	
168- INTEREST S/EMPRUNTS	1 479	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 258 736	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	42 460	
* primes et gratifications	16 167	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	17 833	
* charges sur primes	7 113	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	1 198	
* Formation professionnelle / Fongécif	1 063	
* CVAE	20 796	
* Autres	-	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	3 761 043	

Exercice clos le : 31 décembre 2021

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
CLIENTS ET DIVERS	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	4 212 809
AUTRES CRÉANCES	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	1 643 778
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	15 208
<i>Etat et collectivités</i>	-
. Opé particulière avec l'Etat	6 679
. CVAE	-
<i>Débiteurs divers</i>	5 656
TOTAL	5 884 130

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
APG Airlines MemberShip	-
APG Airlines Xchangerate	-
Zoho Abt	753
APG Argentine Hono.	
SODEXHO Tickets restaurant	873
APG Airlines Frais	2 211
APG DS Frais	4 922
ASCORA Ass. scooter	55
OAG Abt	26 613
CH Aviation Cot.	1 351
WordConnect Monte Carlo Bay	-
TOTAL	36 778

Exercice clos le : 31 décembre 2021

**TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION
AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER**

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,1326 <i>Au 31 décembre 2021</i>	Ecarts de Conversion Actif/Passif
		Néant
€. 445,49	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 510.00 = €. 450,29	€. n/s
€. 114 039,24	A.P.G. North America C/c coût historique US\$ 127 278 = €. 112 376,83	<€. 1 662,41 >
€. 6 742,16	Oman Air D&C coût historique US\$ 10 000,00 = €. 8 829,24	€. 2 087,08
		€. 424,67

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.888.080 représenté par 288 808 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2021

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 39 437
TOTAL	€ 39 437

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	2 109 000
Moins 1 an	261 727
De 1 à 5 ans	1 847 273
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	2 109 000

Exercice clos : 31 décembre 2021

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
ACTIF		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteurs divers :		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG DS	-	
APG Airlines	1 472 417	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Client :		
APG DS	81 372	
APG Airlines	1 580 696	
JLB Conseils	<11 616>	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
JLB Conseils	-	
APG North America	112 377	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	3 635 246	

Exercice clos : 31 décembre 2021

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	164 552	
APG Airlines	112 103	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues	-	
APG Airlines	92 525	
* Crédoeurs divers :		
APG DS	531	
APG Airlines	31 118	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	400 829	

	Réel 31/12/2021	Impact événement covid-19 :			Réel 31/12/2021 retraité Impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 Ventes de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1	Marge Commerciale	0	0	0	0
701 à 703 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production vendue	6 356 060			0	6 356 060
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
72 Production immobilisée	226 014			0	226 014
Solde 2	Production de l'exercice	6 582 074	0	0	6 582 074
Solde 1	Marge Commerciale	0	0	0	0
Solde 2	Production de l'exercice	6 582 074	0	0	6 582 074
601 à 609 Achats d'approvisionnements	-679 914			0	-679 914
61/62 net 619 et 629 Autres charges externes	-2 815 762			0	-2 815 762
Solde 3	Valeur Ajoutée	3 086 398	0	0	3 086 399
Solde 3	Valeur Ajoutée	3 086 398	0	0	3 086 399
74 Subvention d'exploitation	64 464			0	64 464
Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les régions			0	0	0
Aide paiement Urssaf			-64 464	-64 464	-64 464
63 Impôts taxes et versements assimilés	-39 484			0	-39 484
Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts				0	0
64 charges de personnel	-410 335				-410 335
Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle			-95 173	-95 173	-95 173
Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts			-19 250	-19 250	-19 250
Solde 4	Excédent Brut d'Exploitation	2 701 043	0	-178 887	2 522 156
Solde 4	Excédent Brut d'Exploitation	2 701 043	0	-178 887	2 522 156
781 Reprises sur amortissements & provisions				0	0
681 Dot. Aux Amortissements et Provisions	-393 914			0	-393 914
75 Autres produits de gestion courante	74			0	74
65 Autres charges de gestion courante	-4			0	-4
791 Transferts de charges	0			0	0
Solde 5	Résultat d'exploitation	2 307 199	0	-178 887	2 128 312
Solde 5	Résultat d'exploitation	2 307 199	0	-178 887	2 128 312
755/655 +/- Quote-part d'opérations faites en commun	0			0	0
76/786/796 Produits financiers	32 421			0	32 421
66/686 Charges financières	-32 628	13 230		13 230	-19 398
Solde 6	Résultat courant avant impôts	2 306 992	13 230	-178 887	2 141 335
77/787/797 Produits exceptionnels	592 820				592 820
67/687 Charges exceptionnelles	-1 566 202				-1 566 202
Solde 7	Résultat exceptionnel	-973 382	0	0	-973 382
Solde 6	Résultat courant avant impôts	2 306 992	13 230	-178 887	2 141 335
Solde 7	Résultat exceptionnel	-973 382	0	0	-973 382
Participation des salariés	0			0	0
Impôts sur les bénéfices	-353 847	-3 506	47 405	43 899	-309 948
Solde 8	Résultat net comptable	979 763	9 724	-131 482	858 005

ACTIF	31/12/2021 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2021 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 123 049			0	5 123 049
21-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 989			0	48 989
Achat de matériel informatique ou pédagogique (tablettes, ordinateurs, serveurs...)				0	0
Surcoûts des travaux à cause du confinement (interruption de chantier / reprise)				0	0
Achat de matériel de distanciation (désinfectants, vitres...) et de nettoyage / lavage				0	0
Investissements prévus reportés				0	0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	367 935			0	367 935
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 539 973	0	0	0	5 539 973
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0			0	0
410 CREANCES CLIENTS	6 203 962			0	6 203 962
CREANCES SOCIALES	15 208			0	15 208
CREANCES FISCALES	595 899			0	595 899
CREANCES AUTRES	2 171 868			0	2 171 868
50 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0			0	0
51-53 DISPONIBILITES	3 629 278	11 750	-2 207 653	-2 195 903	1 433 375
- Consommation de la trésorerie disponible				0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	12 616 214	11 750	-2 207 653	-2 195 903	10 420 312
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	36 778			0	36 778
ECART DE CONVERSION ACTIF	2 087			0	2 087
POTS A RECEVOIR	5 656			0	5 656
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	18 200 707	11 750	-2 207 653	-2 195 903	16 004 805

PASSIF	31/12/2021 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2021 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
101/108 CAPITAL	2 888 080			0	2 888 080
105/106 RESERVES	288 808			0	288 808
110/119 REPORT A NOUVEAU	4 223 434		-9 859	-9 859	4 213 575
120/129 RESULTAT	979 762	9 724	-131 482	-121 758	858 004
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0			0	0
- Subvention prévention Covid Assurance Maladie				0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	8 380 083	9 724	-141 340	-131 617	8 248 466
15 PROVISIONS	2 394 198			0	2 394 198
TOTAL PROVISIONS (II)	2 394 198	0	0	0	2 394 198
16 DETTES FINANCIERES	2 110 479			0	2 110 479
- Souscription d'un FGE (prêt garanti par l'Etat)		-1 479	-2 109 000	-2 110 479	-2 110 479
- Report d'échéances d'emprunts				0	0
- Avances de trésorerie				0	0
400 DETTES COMMERCIALES	1 927 033			0	1 927 033
42 DETTES SOCIALES	108 252		90 093	90 093	198 345
- Délais de paiement d'échéances sociales				0	0
43 DETTES FISCALES	748 913	3 506	-47 405	-43 899	705 014
- Délais de paiement d'échéances fiscales				0	0
45 DETTES AUTRES	2 344 463			0	2 344 463
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	187 286			0	187 286
TOTAL DETTES (III)	7 426 426	2 027	-2 066 312	-2 064 285	5 362 141
TOTAL DU PASSIF (I + II + III)	18 200 707	11 750	-2 207 653	-2 195 903	16 004 805

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 11^{ème} exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2021, est une année encore marquée par la crise COVID : les frontières sont restées largement fermées et pendant toute l'année les voyages ont été soumis à des restrictions gouvernementales rendant les déplacements très difficiles.

Le transport aérien a été classé Secteur 1, soit l'un des secteurs les plus touché par la crise.

Nous avons fait appel à Activité Partielle puisque les ventes de nos compagnies se sont arrêtées.

Cette crise est la plus grosse jamais connu dans le transport aérien et le secteur a perdu en 1 an ce qu'il avait gagné en 20 ans.

Nous avons été impacté comme tout le secteur puisque la fermeture des frontières a été mondiale, mais du fait de la spécificité d'APG Inc qui est de se concentrer sur de petits flux, nombreux contrats sur plusieurs pays et plusieurs services, nous avons toujours eu des ventes même au plus fort de la crise.

Nous avons donc fait appel à l'activité partielle puisque nos clients compagnies aériennes se sont retrouvés à l'arrêt et signé l'APLD suite à l'accord de branche signé en avril 2021.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

APG Inc répond aux besoins de contrôler mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit APG IET a continué avec de nouveaux contrats en place et nous approchons même les 120 compagnies aériennes actives sur ce produit. C'est tout à fait remarquable car nous avons continué nos investissements et nos efforts commerciaux même encore cette année de crise. Les volumes de ventes ont bien sûr baissé par rapport à 2019 mais nous avons enregistré une bonne progression par rapport à 2020.

APG Inc est le bras commercial de tout le groupe APG et dispose d'une équipe renforcée : des Business Development Directors par continent, une équipe de Business Performance Review pour le contrôle de la qualité du réseau. Les business review ont été naturellement mis à l'arrêt cette année.

Malgré la crise nous continuons d'investir fortement dans le NDC (New Distribution Capability) nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA.

La Plateforme de distribution B to B est prête même si elle nécessitera toujours de forts investissements.

15 compagnies majeures sont désormais connectées et nous avons réussi à connecter plus de 200 agences de voyages sur presque 70 pays. De gros efforts ont en effet été fournis pour connecter les agences de voyages dans différents pays.

APG Inc a également gagné de nouveaux contrats pour le produit Cargo : CARGO GSSA qui est la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes, et CARGO IET qui est l'interlining cargo.

Le cargo a connu une expansion en 2021 avec des contrats on line et la signature de nombreux nouveaux contrats.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature est très long et la mise en place également; mais nous avons néanmoins signé de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

Nous avons ainsi étendu notre portefeuille de clients grâce aux efforts commerciaux fournis par tout le réseau APG.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 6 356 060 en légère progression

Résultat net avant impôt : €. 1 333 609 en amélioration également

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	6 356 060	5 992 465	6,07
Produits d'exploitation	6 646 612	6 906 437	
Charges d'exploitation	4 339 414	6 398 967	<32,19>
Résultat d'exploitation	2 307 198	504 470	
Traitements et salaires	308 711	319 944	
Charges sociales	101 625	68 554	
Effectif	8	8	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	< 207 >	247 541	
Résultat courant avant impôt	2 306 991	755 011	
Résultat exceptionnel	< 973 382 >	< 390 084 >	
Impôts sur les bénéfices	353 847	40 580	
Résultat net	979 762	324 347	
Total du bilan	18 200 707	15 686 514	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 979 761,54.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 979 761,54	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 0,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 223 433,53 à €. 5 203 195,07)		€. 797 761,54
Total	€. 979 761,54	€. 979 761,54

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 13 508.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance du produit APG IET sont de nouveau positives. Les ventes ont repris avec une croissance au mois de mars 2022 jamais connue.

La crise du COVID continue de toucher durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières.

Le secteur reste dans l'attente de la réouverture des frontières de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes, conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent gérer leur flotte de façon stable.

Les perspectives sont néanmoins rassurantes et le budget 2022 sort en positif.

Le début d'année a été lent du fait de Omicron mais nous constatons une vraie reprise depuis avril 2022. L'été s'annonce bon. Et même si personne n'a de visibilité au-delà de septembre nous sommes confiants dans la reprise.

Les compagnies aériennes, après cette crise vont devoir trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coûts variables. L'interline deviendra crucial puisque les compagnies vont toutes réduire leur nombre de destinations et de fréquences. Cela va entraîner à terme le besoin de partenariat interline et l'augmentation du prix des billets.

Les investissements continuent pour le NDC (New Distribution Capability). La plateforme de distribution APG a été de nouveau certifiée par IATA en avril 2022 au plus haut niveau en tant que Airline Retailing Maturity ARM index System Provider. Elle est opérationnelle dans presque 70 pays et nous ajoutons régulièrement des territoires, des agences connectées et des compagnies aériennes majeures.

Toutes les compagnies cherchent des solutions pour se distribuer en direct et vendre l'intégralité de leur offre y compris les services auxiliaires : la plateforme APG répond parfaitement à ce besoin.

En conclusion

Le budget 2022 présente un redressement en positif et nous sommes confiants notamment à partir du 2ème semestre 2022

De nouveaux contrats ont déjà été signés, la réouverture des frontières est progressive et l'envie ainsi que le besoin de voyager sont intacts.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	3 636 105	4 608 512	< 21,10 >
Produits d'exploitation	10 157 201	9 700 674	
Charges d'exploitation	11 061 880	9 442 997	+ 17,14
Résultat d'exploitation	< 904 679 >	257 677	
Traitements et salaires	364 295	328 637	
Charges sociales	137 509	81 416	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	1 286 445	<401 074>	
Résultat courant avant impôt	381 766	165 610	
Résultat exceptionnel	59 039	212 248	
Impôts sur les bénéfices	102 488	13 678	
Résultat net	338 317	55 173	
Total du bilan	34 806 663	30 115 962	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Turnover	US\$ 363,420	US\$ 243,271	<79,79>
Cost of sales	US\$ 19,255	US\$ 46,154	
GROSS PROFIT	US\$ 344,165	US\$ 197,117	
Administrative expenses	US\$ 455,878	US\$ 590,014	<39,76>
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US\$ 21,737	US\$ <259,447>	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US\$ -	US\$ -	
Profit (Loss) fir the Financial Year	US\$ 24,016	US\$ <259,447>	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- Jean-Claude BACHER :

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce :						
Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NA					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux :					
Article D. 441 II du Code de commerce :						
Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels et délais légaux :					

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

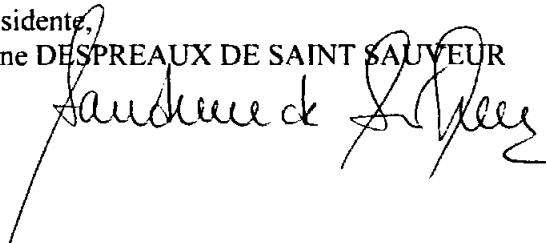
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux,
Le trente juin 11 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant courriel du 15 juin 2022 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✎ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✎ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 979 761,54 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 979 761,54	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 0,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 223 433,53 à €. 5 203 195,07)		€. 979 761,54
Total	€. 979 761,54	€. 979 761,54

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 13 508.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

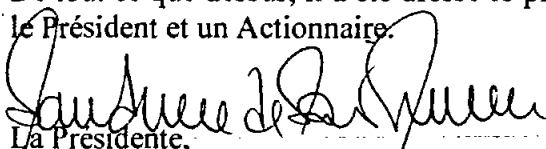
L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

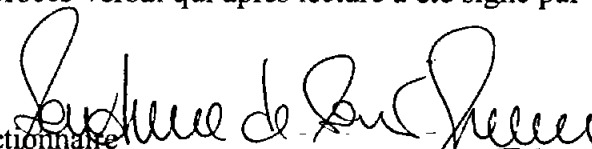
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.


La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR


Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 524 192 507
S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit € 979 761,54 de la manière suivante :

- | | | |
|--|--------------|--------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice | € 979 761,54 | |
| ▪ Au compte « Réserve Légale » | | € 0,00 |
| ▪ Au compte « Report à nouveau »
(qui passera de € 4 223 433,53 à € 5 203 195,07) | | € 979 761,54 |

Total	€ 979 761,54	€ 979 761,54
--------------	---------------------	---------------------

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

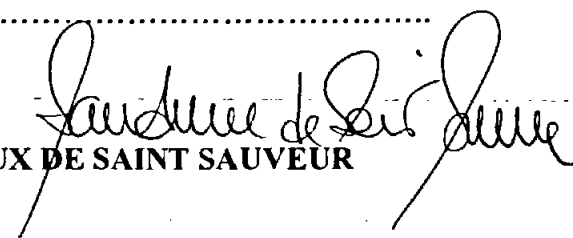
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir € 13 508.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire – 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Inc

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

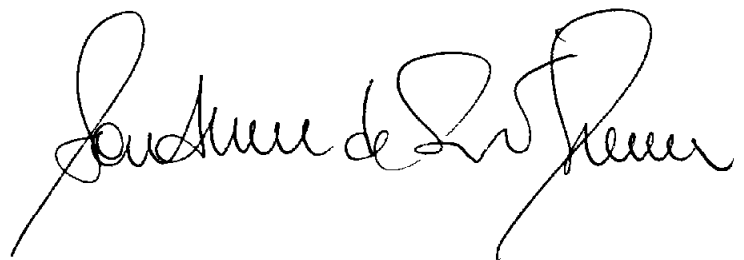
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Despreaux de Saint Sauveur', written in a cursive style.